

## Commune D'ORVAULT

<b>DEPARTEMENT</b> Loire-Atlantique
<b>ARRONDISSEMENT</b> NANTES
<b>CANTON</b> SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
9 février 2026

L'an deux mil vingt-six le lundi neuf février, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du trente janvier deux mil vingt-six, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

**Etaient présents** : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, Vincent BOILEAU, M. Jean-Yves ROUX, Mme Linda PAYET, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, Mme Sandrine BRUN, Mme Colette VINET-PINSON, M. Sébastien ARROUËT, Mme Elodie RAGUIN, M. Gilles BERRÉE, M. Damien LE ROUX, M. Florent THOMAS, M. Dominique FOLLUT, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. André NYAMSI-HENDJI

**Absente ayant donné pouvoir** :

Mme Stéphanie BELLANGER      donne procuration à      M. Pierre ANNAIX

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Sandrine BRUN ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

## 26. DCM2026SIN26 - Lotissement de la Châtaigneraie - Transfert des voies au profit de Nantes Métropole - Parcelles AV 258, AV 259 et AV 260

### **Madame VIGNAUX rapporte :**

Par une délibération du 26 février 1979, le Conseil municipal d'Orvault a adopté le classement dans le domaine communal des voies du lotissement de la Châtaigneraie listées ci-après :

- **Les rues** : Bartholdi, Claude-Bernard, Saint-Exupéry, Honoré-de-Balzac, des Marronniers, Georges-Sand, Claude-Debussy, Mozart et Alfred-de-Musset ;
- **Les impasses** : Eiffel, Manet, Bossuet.

Par un acte du 5 novembre 1980, la Ville est devenue propriétaire de l'ensemble des voies précitées à l'exception des parcelles suivantes :

<b>Parcelle</b>	<b>Adresse</b>	<b>Superficie</b>
AV 258	Rue Saint-Exupéry	1 953 m <sup>2</sup>
AV 259	Impasse Eiffel	649 m <sup>2</sup>
AV 260	Rues Claude-Bernard et Bartholdi	4 393 m <sup>2</sup>

Les voies acquises par la Ville en 1980 sont d'ores et déjà intégrées au domaine public de Nantes Métropole au titre de sa compétence voirie.

Afin de régulariser l'omission des emprises précitées et d'en clarifier la gestion, un acte rectificatif a été dressé par Me Nicolas afin que la Ville soit titrée sur les parcelles AV 258, AV 259 et AV 260.

Par la suite, il est proposé de transférer ces parcelles, à titre gratuit, à Nantes Métropole au titre de ses compétences.

### **DECISION**

Sur proposition de la commission Aménagement de la Ville et Transition Ecologique et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **TRANSFERE** à titre gratuit à Nantes Métropole, l'ensemble des parcelles suivantes :

<b>Parcelle</b>	<b>Adresse</b>	<b>Superficie</b>
AV 258	Rue Saint-Exupéry	1 953 m <sup>2</sup>
AV 259	Impasse Eiffel	649 m <sup>2</sup>
AV 260	Rues Claude-Bernard et Bartholdi	4 393 m <sup>2</sup>

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de transfert afférent ainsi que toutes pièces nécessaires à la régularisation de cette transaction.
- **PRECISE** que Nantes Métropole supportera tous les frais liés à cette transaction.

Extrait certifié conforme  
Orvault, le 10 février 2026

**Pour le Maire**  
**Le Directeur général des services**



**François BONNEAU**



**La secrétaire de séance**



**Sandrine BRUN**

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le : 10 FEV. 2026

Et par publication le : 10 FEV. 2026

# Parcelles AV 258, AV 259 et AV 260

Lotissement de la Châtaigneraie

